



CONTRAT Fermentés du bocal Octobre 2021 – Mars 2022

passé entre **Les Fermentés du bocal** à Plouzané et L'adhérent de l'AMAP :

M. – Mme, tél. ou mail :

Les DISTRIBUTIONS ont lieu le vendredi de 17h30 à 19h. Lieu : Potager de Saint-Mathieu, ferme de Kerueur.

LE PRODUCTEUR s'engage à : fournir chaque mois la commande prédéfinie dans le contrat

LE CONSOMMATEUR s'engage à : venir chercher les produits réservés **chaque 1ère semaine du mois** sur le lieu de distribution, dans les heures imparties, ou la faire récupérer par quelqu'un

DUREE DU CONTRAT : Ce contrat est élaboré pour la période de **octobre 2021 à mars 2022**. En cas de résiliation de la part de l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué pour la période déjà engagée.

	Taille	Prix	Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars	
			Nbre	Prix	Nbre	Prix	Nbre	Prix	Nbre	Prix	Nbre	Prix	Nbre	Prix
Chou rouge pomme	250g égoutté	6 euros												
Chou rouge pomme	150g égoutté	4 euros												
Choucroute aux fleurs de souci	250g égoutté	6 euros												
Choucroute aux fleurs de souci	150g égoutté	4 euros												
Choucroute nature	500g égoutté	5												
Radis à l'ail	250g égoutté	6 euros												
Radis à l'ail	150g égoutté	4 euros												
Légume fermenté du moment*	250g égoutté	6 euros												
Légume fermenté du moment*	150g égoutté	4 euros												
Total par livraison														

* Recettes en fonction de la disponibilité des légumes

Mois	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Montant mensuel						

Soit un montant total de : euros pour 6 distributions

Le paiement se fait, de préférence, avec 1 chèque par mois, établi à l'ordre de Les Fermentés du bocal et donné à Karine BOENNEC, représentante de l'AMAP auprès de la productrice. **Aucune commande en direct ne sera prise en compte.**